



CARRIÈRES
SOUS - POISSY

Demande de mise à disposition Salles Saint-Louis ou Mazières

La mise à disposition des salles Saint-Louis et Mazières par la Ville est soumise à conditions :

- Toute demande ne remplissant pas les conditions sera refusée.
- La demande doit impérativement être adressée au Service Vie associative au moins trois mois avant la date de mise à disposition de la salle. Elle sera étudiée par l'autorité territoriale.
- **La mise à disposition ne sera accordée qu'après :**
 - o Validation de la demande d'autorisation d'organisation de manifestation,
 - o Signature du contrat de location par le Maire,
 - o Acceptation du règlement de la salle sous peine de poursuites,
 - o Réception du récépissé d'assurance responsabilité civile.

Tarifs :

| Salle demandée | Capacité | Tarifs horaires |
|--|-----------------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Salle Saint-Louis | 60 personnes maximum | 25 € |
| <input type="checkbox"/> Salle Mazières | 100 personnes maximum | 40 € |

Nom du Syndic :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Nom du représentant du syndic :

Date(s) et horaires souhaité(s) :

Nom de la manifestation :

Présentation détaillée :

Nombre de participants attendus :

Remarques éventuelles :

Cette demande de réservation sera étudiée par l'autorité territoriale.

Date :

Date :

Signature du demandeur :

Avis et signature de l'autorité territoriale :